

tenue sous la présidence de Monsieur COTTE, assisté(e)
de Madame LEPERS DELEPIERRE et Madame LE CLOIREC, Conseillères
En présence de Monsieur VANDENBERGHE, Rapporteur public
Madame LEJEUNE, Greffière

12 heures 00

01)	DOSSIER N° 2307839	RAPPORTEUR: Monsieur Olivier COTTE
Titre de l'affaire	Demande l'annulation de la décision du 30 mars 2023 de mise en œuvre des contributions spéciales et forfaitaires représentatives de frais de réacheminement de l'étranger dans son pays d'origine.	
Demandeur	Nom des parties	Représentants des parties
Défendeur	SOCIÉTÉ L'AURASSIE	SELARL RESSOURCES PUBLIQUES AVOCATS (Cour)
	OFFICE FRANCAIS DE L'IMMIGRATION ET DE L'INTÉGRATION	Directeur
	MINISTERE DE L'INTERIEUR	Ministre
02)	DOSSIER N° 2401304	RAPPORTEUR: Monsieur Olivier COTTE
Titre de l'affaire	Demande l'annulation de la décision implicite de rejet d'annulation des titres de perception concernant des contributions spéciales et forfaitaires représentatives de frais de réacheminement de l'étranger dans son pays d'origine de 39 400 euros et de 4 248 euros.	
Demandeur	Nom des parties	Représentants des parties
Défendeur	SOCIÉTÉ L'AURASSIE	SELARL RESSOURCES PUBLIQUES AVOCATS (Cour)
	OFFICE FRANCAIS DE L'IMMIGRATION ET DE L'INTÉGRATION	Directeur
	MINISTERE DE L'INTERIEUR	Ministre

12 heures 00

03)	DOSSIER N° 2401439	RAPPORTEURE: Madame Hélène LE CLOIREC
-----	--------------------	---------------------------------------

Titre de l'affaire Demande l'annulation de la décision implicite de rejet du recours et du titre de perception concernant le recouvrement de la contribution spéciale d'un montant de 39 400 euros.

Nom des parties

Demandeur SOCIÉTÉ MAND RESTAU

Défendeur OFFICE FRANCAIS DE L'IMMIGRATION ET DE L'INTÉGRATION

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Observateur DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE L'ESSONNE

Représentants des parties

Maître DAUSSE Xavier (Cour)

Directeur

Ministre

Arrêté le 13/08/2026

Le président du tribunal